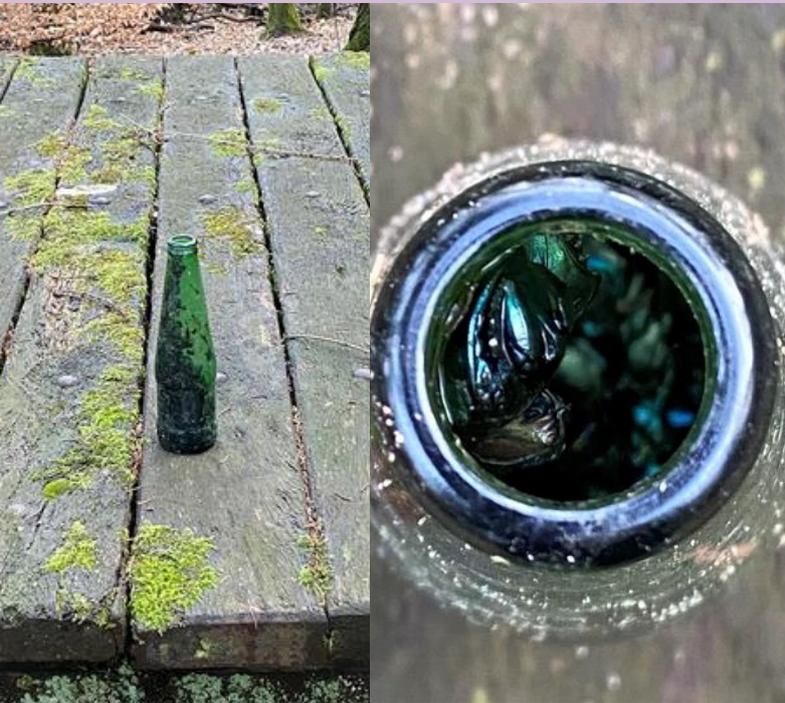


S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Avril 2023 N° 47



PROTEGEONS NOTRE ECO-SYSTEME

Ces photos, prises par une habitante d'Oberbronn, nous montrent une bouteille de bière vide laissée dans la forêt d'Oberbronn.

Cette bouteille a attiré plus d'une centaine de scarabées qui se sont faits piéger et sont tous morts.

Afin de maintenir l'équilibre de la nature, soyons tous responsables et unis pour protéger notre écosystème.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu

le jeudi 06 avril à 19 heures

Ces réunions sont ouvertes au public.



INFORMATIONS MUNICIPALES

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

Attention : jours fériés

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD	OBERBRONN-NORD
Bac ordures ménagères	Lundi 03 avril 2023	Lundi 03 avril 2023	Mardi 04 avril 2023
	Mardi 11 avril	Mardi 11 avril	Mercredi 12 avril
	Lundi 17 avril	Lundi 17 avril	Mardi 18 avril
	Lundi 24 avril	Lundi 24 avril	Mardi 25 avril
	Mardi 02 mai	Mardi 02 mai	Mercredi 03 mai
Collecte sélective	Judi 06 avril 2023	Judi 06 avril 2023	Samedi 15 avril 2023
	Judi 20 avril	Judi 20 avril	Vendredi 28 avril
	Vendredi 05 mai	Vendredi 05 mai	Samedi 13 mai

ETAT-CIVIL : FEVRIER 2023 / MARS 2023

Naissances :

01/03 Carl fils de Madame Liza KUSTER
domiciliée au 25, route de Niederbronn

Décès :

28/02 Monsieur Heinrich VOGEL âgé de 99 ans
domicilié au 25, rue des Peupliers

01/03 Monsieur Jacky HILDEBRANDT âgé de 67 ans
domicilié au 4, rue des Cordonniers

05/03 Madame Erika STEIN, âgée de 81 ans
domiciliée au 4, rue du Breitenwasen



LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS D'AVRIL (80 ANS ET PLUS)

03/04	88 ans	Madame Marie BUND domiciliée au 12, rue de Gumbrechtshoffen
06/04	82 ans	Madame Marie-Rose MAURER domiciliée au 17, cité Eichelbach
06/04	83 ans	Madame Marguerite DAPP domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie au 2, rue Principale
19/04	83 ans	Monsieur René MAURER domicilié au 17, cité Eichelbach
21/04	80 ans	Monsieur Paul RISCH domicilié au 3, rue du Tribunal
23/04	86 ans	Madame Mariette KRAUTH domiciliée à l'Ehpad Mère Alphonse Marie au 2, rue Principale
23/04	88 ans	Sœur Bénédicte ADAM domiciliée à la Maison Mère au 2, rue Principale
26/04	88 ans	Monsieur Jean-Claude ENTZ domicilié au 41, rue Principale
29/04	84 ans	Madame Jacqueline RAICHLE domiciliée au 5, rue du Noyer
29/04	80 ans	Monsieur Gilbert DAENTZER domicilié au 3, rue des Chasseurs

Nous avons fêté Carnaval à l'école le 6 mars 2023 avec tous les élèves de la PS au CM2. Au programme : danses et chorégraphies sur des tubes de folie dans la cour ! Puis nous avons dégusté un beignet offert par la Municipalité ! Cette année les costumes d'Indiens, de Princesses, de Harry Potter et de Super-héros étaient à l'honneur ! Nous avons passé un super moment festif tous ensemble !



Focus sur la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) et la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Autorisation d'urbanisme : quels documents à fournir à la suite de la décision ?

La Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC)

La déclaration d'ouverture de chantier (DOC) est un document signalant le **commencement des travaux** à la mairie. Elle doit obligatoirement être adressée dès le début des travaux.

- **Article R.424-16 du Code de l'urbanisme** : « *Lors de l'ouverture du chantier, le bénéficiaire du permis de construire ou d'aménager adresse au maire de la commune une déclaration d'ouverture de chantier en trois exemplaires* ».

Les bénéficiaires d'une décision de non-opposition à déclaration préalable et/ou d'un permis de démolir ne sont pas tenus de déclarer l'ouverture du chantier à la mairie.

Formulaire à utiliser : Cerfa n°13407*06

Lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1976>



La DOC peut être déposée :

- ✓ Via le téléservice lorsque la demande d'autorisation d'urbanisme a fait l'objet d'un dépôt par voie dématérialisée
- ✓ Par lettre RAR
- ✓ Directement en mairie

i A savoir

Les travaux doivent commencer dans un délai de **3 ans** suivant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

L'autorisation d'urbanisme est **caduque** si les travaux n'ont pas commencé dans les 3 ans. S'ils sont **interrompus** durant plus d'**1 an** après le démarrage des travaux, l'autorisation est également périmée. Il est cependant possible de demander la **prolongation** de l'autorisation d'urbanisme. Cette dernière peut être prolongée **2 fois** pour une durée d'**1 an**.

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Une fois les travaux objets de l'autorisation d'urbanisme terminés, il convient d'en informer la mairie par une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

- **Article L.462-1 du Code de l'urbanisme** : « *A l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement, une déclaration attestant cet achèvement et la conformité des travaux au permis délivré ou à la déclaration préalable est adressée à la mairie* ».



La DAACT concerne les projets qui ont fait l'objet d'un **permis de construire**, d'un **permis d'aménager** ou d'une **déclaration préalable de travaux**. Seul le permis de démolir n'est pas concerné.

La DAACT est signée par le **bénéficiaire de l'autorisation** ou par l'**architecte** quand il a dirigé les travaux.

L'**achèvement partiel** concerne les travaux réalisés par phase, selon un programme prévu par le permis. Cela peut être le cas pour certains permis d'aménager (aménagement d'un lotissement par exemple).

Selon la nature du projet, il convient de joindre à la DAACT des attestations relatives au respect de certaines règles de construction (Article R.462-3 à R.462-4-4 du Code de l'urbanisme) :

- *Attestation de prise en compte de la réglementation environnementale RE2020 et thermique (RT2012) ;*
- *Attestation d'accessibilité*
- *Attestation acoustique*
- *Attestation parasismique et para cyclonique*

Formulaire à utiliser : Cerfa n°13408*08

Lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1978>



La DAACT peut être déposée :

- ✓ Via le téléservice lorsque la demande d'autorisation d'urbanisme a fait l'objet d'un dépôt par voie dématérialisée
- ✓ Par lettre RAR
- ✓ Directement en mairie

i A savoir

Une fois avisée de l'achèvement des travaux, la commune peut procéder à un **contrôle** de la **conformité** de ces derniers à l'autorisation d'urbanisme délivrée dans un délai de **3 mois**. L'article R. 462-7 du Code de l'urbanisme prévoit les cas où ce **contrôle est obligatoire** (le délai pour procéder au contrôle de conformité est porté à **5 mois**).

Si la mise en œuvre des travaux diffère de l'autorisation d'urbanisme délivrée, la DAACT et la conformité sont contestées.

La commune d'Oberbronn a adhéré à la mission Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS) de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en œuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal. Cet accompagnement se traduit notamment par des contrôles réguliers sur le ban de la commune, suite au dépôt de la Déclaration Attestation l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).



Le cerveau au mieux de sa forme

Rothbach – Les mardis 18, 25 avril et
2, 9, 16, 23 mai de 14h00 à 16h00

Souvent notre cerveau nous inquiète : des oublis du quotidien, un mot sur le bout de la langue ou un doute sur le nom d'une personne sont autant de signes bénins et pourtant anxiogènes. Si l'âge n'y fait rien à l'affaire, chacun peut encore agir sur son cerveau et l'aider à fonctionner de manière plus efficace.

En partenariat avec l'association Brain Up, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Niederbronn-les-Bains vous propose de participer à ce programme « le cerveau au mieux de sa forme », composé de 6 séances. Vous pourrez mieux comprendre les effets du vieillissement sur le cerveau et les moyens pour y faire face. Vous découvrirez les

activités et les conseils pour le stimuler quotidiennement. Vous aurez l'occasion d'échanger avec un professionnel de santé sur vos inquiétudes, vos ressentis et vos expériences de vie.

Ce cycle est gratuit. Il se déroulera les mardis 18, 25 avril et 2, 9, 16, 23 mai de 14h00 à 16h00 à la Mairie : 19 rue Principale 67340 Rothbach. Le nombre de places est limité à 15 personnes. Inscrivez-vous auprès de Delphine SCHEIBEL au 03.88.05.86.87 ou par mail à l'adresse :

delphine.scheibel@ccpaysniederbronn.fr.

Ce programme est financé grâce au soutien de la conférence des financeurs d'Alsace.

A propos de : Brain Up Association est une association loi 1901 qui conçoit, organise et déploie des programmes de prévention santé et d'accompagnement auprès de tout public (jeune, salarié, retraité).

Plus d'infos : www.brainup.fr



ATELIER POUR LES + 60 ANS
GRATUIT

Le cerveau, le comprendre
pour mieux en prendre soin

Brain Up
Association

Par un intervenant spécialisé de l'association Brain Up
À Rothbach
Les mardis 18, 25 avril et
2, 9, 16, 23 mai de 14h00 à 16h00
Mairie de Rothbach, 19 rue Principale
Inscriptions et renseignements : auprès de Delphine SCHEIBEL -
03.88.05.86.87 ou delphine.scheibel@ccpaysniederbronn.fr

Pays de
Niederbronn-
les-Bains
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Credit photo: Freya / Mizu Agency / J. Dornier / J. J. J.

PROCHAIN STAMMTISCH

**15 ou 22 avril 2023
(selon météo)**

R.V. fixé à 19 heures à l'Auberge
« Au Bœuf Noir »

28, rue Principale

Secrets de sorcières

Sortie au Bastberg, (avec pique-nique partagé)



CLUB VOSGIEN

Oberbronn

Fête champêtre du 1^{er} MAI

*à la « "Grünschaft" »**

à partir de 11h30

organisée par le Club Vosgien Oberbronn

petite restauration sur place

sous chapiteau

* Route forestière Daumen-Linsenthal en forêt domaniale de Niederbronn-les-Bains, sur les hauteurs de Oberbronn

CONCERT DE *Printemps*



PAR L'ENTENTE MUSICALE OBERBRONN/ZINSWILLER

CAP OU PAS CAPE ?

SAMEDI 22 AVRIL 2023 20H30

SALLE DES FÊTES DE ZINSWILLER



ADULTE : 7€
MOINS DE 14 ANS : GRATUIT

RÉSERVATIONS

03.88.09.72.80
contact.emoz@gmail.com



Ne pas jeter sur la voie publique



PROCHAINES COLLECTES

ESPACE CUIRASSIERS

Place de la castine - 67 110 Reichshoffen
Le lundi 17 avril de 16h30 à 20h00

RÉSERVES FAIBLES



www.oberbronn.fr

Du 1^{er} au 15 avril 2023

FAMILLES EN SCÈNE

PROGRAMME COMPLET



AU PROGRAMME

FAMILLES EN SCÈNE

1^{ER} AVRIL BAL CHAMPÊTRE ET FAMILIAL + SPECTACLE TOUT PUBLIC

- | | |
|------------------|------------------|
| Petit déjeuner | Balade |
| Baby Gym | Jardinage |
| Chasse aux œufs | Cuisine |
| Plein d'ateliers | Photofun |
| Expériences | Yoga des animaux |
| Gôûters | Kermesse |
| Jeux de société | etc... |

Tous les jours
EXPOSITION DE PHOTOS

GRAND JEU HISTORIQUE 12 AVRIL
Et c'est pas fini !



Illustration image et création graphique : Delphine MADEPHELI BENOIST pour Vies Locales
Impression et tirage par Transprint - Thème graphique : Etopix.com - NE PAS JETER SUR LA VIEilles PUBLIQUES



ATELIERS NUMÉRIQUES AVRIL 2023

UNIQUEMENT SUR
INSCRIPTION
JUSQU'À 8 PERSONNES

ATELIER COLLECTIF
GRATUIT

Pensez à emmener vos
appareils lors des différents
ateliers (si vous en possédez)



DÉCOUVERTE DU SITE DES IMPÔTS

LE 6 AVRIL DE 14H À 16H - Communauté de communes à Niederbronn-les-Bains

DÉCOUVERTE DU SITE ET DE L'APPLICATION DE RÉSERVATION T'GO

LE 20 AVRIL DE 9H30 À 11H30 - Mairie de Gundershoffen

SE FAMILIARISER AVEC LE SMARTPHONE

LE 25 AVRIL DE 14H À 16H - Communauté de communes à Niederbronn-les-Bains

Pour plus d'informations : www.ccpaysniederbronn.fr



Contact :
06 72 29 39 23
nathan.becker@ccpaysniederbronn.fr

AMITIÉ, SOLIDARITÉ, GÉNÉROSITÉ...
POUR QUE LES AUTRES VIVENT !

Une Rose Un Espoir

Week-end national
29 & 30
Avril 2023



**Les motards au grand cœur seront à
Oberbronn le samedi 29 avril, et à
Oberbronn-Nord et Oberbronn-Sud le
dimanche 30 avril 2023.**

LES MOTARDS VOUS PROPOSENT UNE ROSE CONTRE UN DON
MINIMUM DE 2€ AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR DES 3 VALLÉES
(Niederbronn - Reichshoffen - Gundershoffen ...)

Inscription :
www.uneroseunespoir-3vallees.fr



Renseignements :
Denis : 06 83 39 68 78
Frank : 06 51 06 97 83
contact@uneroseunespoir-3vallees.fr

www.uneroseunespoir.com

L'Amour pour mon Village,

Oberbronn, village qui m'a vu naître,
Et que j'ai toujours aimé -
Ici, naissaient et vivaient mes ancêtres,
Jamais, je ne pourrai t'oublier.



Chaque sentier, chaque ruelle,
Par moi, si souvent parcourus,
Restent les routes, les plus belles,
De quelques lieux, où j'ai vécu -
Là-haut, le Büchelstein, cette roche en grès,
Connu par des visiteurs venant de loin ou de près,
Où le village et l'alentour s'étendent sous mes yeux,
Là, dans ma tête, défilent des souvenirs heureux -
Dans la forêt, les châtaigneraies bordent la lisière, fierement.
Là, au de bon matin, les oiseaux sifflent, gaiement.
Près des remparts, les jardins sont en fleurs,
Plus loin, les prés voisins reverdissent, quel bonheur !
Beaucoup de nouvelles demeures,
Au village, sont bel et bien installées,
Quant aux vieilles demeures,
Elles nous racontent l'histoire du temps passé.



Parlons du temps passé -
Cant de souvenirs restent dans ma mémoire -
Il me suffit simplement d'honorer et de perpétuer cette histoire,
Et ces traces que mes ancêtres m'ont laissées -
Le temps passe, hélas, j'avance en âge -
Depuis toujours, j'ai aimé mon village -
C'est lui, qui m'a donné le jour,
Oberbronn, dans mon cœur, tu resteras toujours.



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent
à l'adresse : mairie.oberbronn@laregie.fr

Directeur de la publication : Patrick Bettinger Mise en page : Jean Levatic

Crédit photos : Pixabay, Pexel, Ernest Barth, Jean Levatic, Mme Jacopit